

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

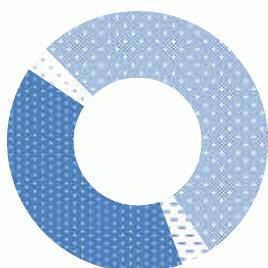
Valorisation des déchets incinérables

Conformément aux objectifs fixés annuellement par le SMEDAR, Valenseine, en charge du vide de four, a apporté **89 322 tonnes de déchets incinérables** sur l'Unité de Valorisation Energétique de l'Ecopôle VESTA.



Composition des apports de Valenseine

D.S.T.M.
(Déchets des Services Techniques Municipaux)
3 262 tonnes
4%



D.A.E.
(Déchets d'Activité Economique)
51 760 tonnes
58%

O.M.R.
(Ordures Ménagères Résiduelles)
31 225 tonnes
35 %

D.A.S.R.I.
(Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux)
3 075 tonnes
3%

Les Graves de Mâchefer Vesta sont les sous-produits de l'incinération des déchets sur l'UVE Vesta. En 2018, Valenseine a commercialisé **71 231 tonnes de GMV**.



Valenseine a également apporté sur les sites du SMEDAR :

533 tonnes de non incinérables



316 tonnes de gravats

2700 factures

Chiffres d'affaires
8 720 309 €

640 clients

7 555 066 € d'achats réalisés au Smédar

Valorisation agronomique

2 655 tonnes de déchets verts apportées pour compostage sur l'unité de Saint Jean du Cardonnay.



Valenseine a fourni **19 940 tonnes** de compost auprès des agriculteurs, des paysagistes et des particuliers.

| | | |
|----------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| Vrac Granulométrie 25/30mm | Vrac Granulométrie 10 mm | Sac de 50 Litres |
| 19 423 tonnes | 517 tonnes | 9 617 sacs |

Traitement des souches d'arbre

En 2018, **262 tonnes** de souches ont été réceptionnées sur Saint Jean du Cardonnay.

Valorisation matières

En charge de l'optimisation du centre de tri Vesta, Valenseine a apporté **3 804 T de Déchets Ménagers Recyclables** provenant de deux collectivités : le SYGOM et la Communauté de Communes des 4 Rivières.



ZOOM

Le traitement de déchets issus de sous-produits animaux

Depuis novembre 2016, le site de l'UVE VESTA est autorisé à recevoir et traiter, conformément à la réglementation européenne, tous les sous-produits d'origine animale et produits dérivés non destinés à la consommation humaine.

Les déchets concernés

Tout type de déchets alimentaires impropres à la consommation humaine, laits infantiles, poissons, viandes avariées, crustacés, œufs, aliments pour animaux familiers...



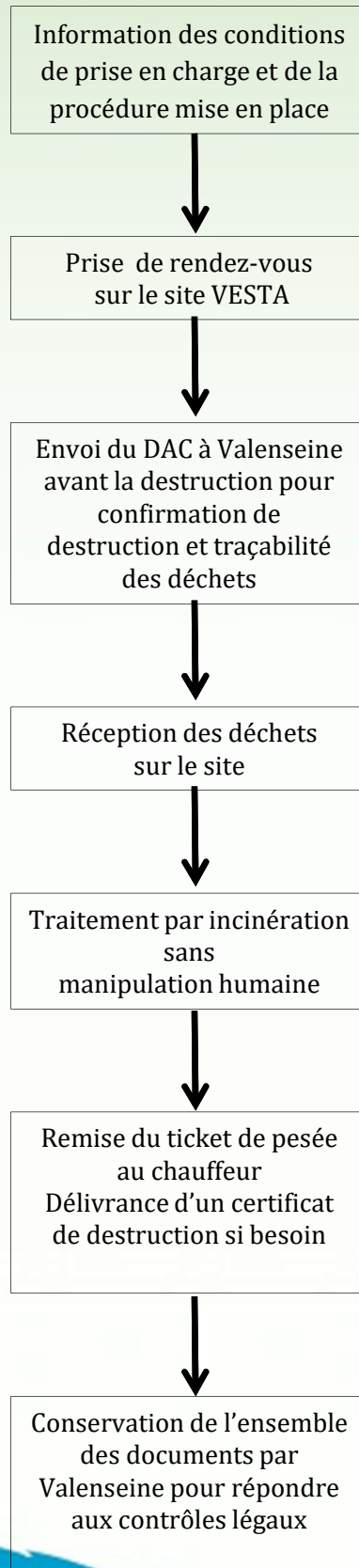
C'est l'assurance du respect de l'obligation légale pour le producteur des déchets d'une destruction totale par incinération sur l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Vesta à Grand - Quevilly.

Une procédure adaptée et une traçabilité assurée

Une procédure a été établie et mise en place, en adéquation avec les demandes des services de la DRAAF, afin de respecter la réglementation en vigueur (article 23 du Règlement CE n°1069/2009 du Parlement Européen).

Le Document d'Accompagnement Commercial (DAC) est un formulaire de traçabilité indispensable aux services vétérinaires de l'Etat pour tracer les déchets à éliminer, leur provenance, les numéros de lot à détruire. Ces déchets, transportés sur le territoire national, doivent obligatoirement être accompagnés de ce document émis par le producteur des déchets.

Une procédure conforme aux exigences réglementaires



Directeur de publication: Patrice Dupray
Conception/Réalisation/Rédaction:
Céline Leroy - Valenseine
Crédit Photo: SMEDAR/ Valenseine
Publication/Diffusion: Valenseine

SAEML VALENSEINE
40, Boulevard de Stalingrad
CS 30310
76121 LE GRAND-QUEVILLY

Tél: 02 35 62 60 60
Fax: 02 35 62 64 64
E-mail: contact@valenseine.fr
Site web: www.valenseine.com

De nombreux clients nous font confiance :

Sanofi Pasteur, Lactalis, XP Log,
Challenge International, Novandie ...